



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
21 mai 2021
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication
n° 837/2017*.** **

Communication présentée par : M (non représenté par un conseil)
Victime(s) présumée(s) : Le requérant
État partie : Suède
Date de la requête : 4 août 2017 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond : Expulsion vers la Chine, risque de torture et
d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou
dégradants

Réuni le 28 avril 2021, le Comité, ayant été informé que l'arrêté d'expulsion pris contre le requérant avait été frappé de prescription le 3 avril 2021 et que le requérant pouvait présenter une nouvelle demande d'asile en Suède, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 837/2017, étant entendu que le requérant pourrait lui soumettre une nouvelle communication en cas de nouveau risque d'expulsion du territoire de l'État partie.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dixième session (26-28 avril 2021).
** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Ilvija Puce, Ana Racu,
Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

